

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1644

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Corbas - Caluire-et-Cuire - Craponne

Objet : Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions à 3 copropriétés - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et l'Association syndicale libre (ASL) La Grande Prairie, la copropriété de l'Est et la résidence Le Picardy

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihj, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1644**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Corbas - Caluire-et-Cuire - Craonne

Objet : Plan nature - Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Attribution de subventions à 3 copropriétés - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et l'Association syndicale libre (ASL) La Grande Prairie, la copropriété de l'Est et la résidence Le Picardy

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

L'opération n° 0P27O9421 - végétalisation des espaces résidentiels collectifs et Sylv'ACCTES pour un montant de 3 000 000 € fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021, la Métropole s'est dotée d'un plan nature ambitieux pour améliorer l'état de la biodiversité, la qualité des écosystèmes naturels et les paysages. L'axe 4 du plan vise à accompagner la végétalisation de l'habitat et des emprises privées. Celui-ci a pu être déployé par délibération du Conseil n° 2021-0856 du 13 décembre 2021 au travers de l'adoption du dispositif d'aide financière.

Plus de 70 % des espaces verts (hors terres agricoles ou forêts) relèvent du parc privé. À la différence des espaces résidentiels individuels, les espaces collectifs offrent un potentiel inédit de renaturation sur de grands secteurs urbains, et donc du retour de la biodiversité en ville. Aussi, il s'agit de favoriser des plantations et une gestion alternative respectueuse du vivant dans ces espaces résidentiels collectifs.

Les écarts de canopée ou de présence du végétal dans la Métropole sont très importants. Le manque est significatif dans les cœurs de ville, tant sur le centre de la Métropole, Lyon Villeurbanne, que dans les centres bourgs des villes. Vingt-six communes ont des secteurs où le taux de végétalisation est inférieur à la moyenne métropolitaine, elles constitueront un secteur d'intervention prioritaire.

Il s'agit donc d'une politique volontariste de reconquête écologique des milieux résidentiels collectifs urbains et périurbains qui doit également permettre de réintroduire la nature et de rafraîchir la ville.

II - Mise en œuvre

Pour les projets structurants, le règlement financier précise les dépenses éligibles, les modalités d'attribution des subventions, les engagements du bénéficiaire ainsi que la constitution du dossier de demande de subvention. Une convention sera établie pour formaliser les engagements financiers. Pour les projets de plus petite ampleur, sur plusieurs sites, une convention est proposée avec le bailleur social porteur d'au moins 100 sujets plantés (arbres et arbustes) sur son patrimoine métropolitain.

III - Attribution de subventions d'investissement

Trois copropriétés privées ont sollicité la Métropole pour végétaliser leur patrimoine.

1° - La copropriété de l'Est, située 248 rue de l'Est à Craponne, projette de planter 1 arbre fruitier et 27 arbustes (dont 6 labellisés végétal local). Pour cela, des frais de plantation et d'achats de végétaux s'élèvent à 1 627 € TTC. Le secteur de Craponne étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, la base de prise en charge sera donc de 50 %.

Le quota d'arbres fruitiers (+ 5 %) et de végétal local (+ 10 %) étant atteints, les frais de plantation sont donc pris en charge à 65 %.

Le montant total de l'aide serait donc de de 1 058 €.

2° - La résidence Le Picardy, située 32 bis avenue Général Leclerc à Caluire-et-Cuire, projette de planter 5 arbustes et 24 plants de strate herbacée pour un montant total de 1 170 €. Le secteur de Caluire-et-Cuire étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, la base de prise en charge sera donc de 50 %.

Le montant total de l'aide serait donc de 585 €.

3° - L'ASL La Grande Prairie, située 7 allée Roland Garros à Corbas, projette de planter 40 arbres (dont 3 arbres fruitiers de plein vent) et 10 arbustes. Pour cela, des frais de plantation et de travail du sol sont prévus ainsi qu'un confortement sur 3 ans, élevant les coûts à 33 375 €. Le secteur de Corbas étant déficitaire en végétalisation et en application du règlement d'aide financière de soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, la base de prise en charge sera donc de 50 %.

Le quota d'arbres fruitiers (+ 5 %) étant atteints, les frais de plantation sont donc pris en charge à 55 %.

Le montant total de l'aide serait donc de 18 356 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 19 999 €, dans le cadre du soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs pour l'année 2023, répartis comme suit :

- 1 058 € au profit de la copropriété de l'Est, située 248 rue de l'Est à Craponne, au titre de la saison de plantations 2022-2023,

- 585 € au profit de la résidence le Picardy, située 32 bis avenue Général Leclerc à Caluire-et-Cuire, au titre de la saison de plantations 2022-2023,

- 18 356 € au profit de l'ASL La Grande Prairie, située 7 allée Roland Garros à Corbas, au titre de la saison de plantations 2022-2023.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les 3 copropriétés précitées définissant, notamment, les modalités d'attribution et d'utilisation desdites subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée sur l'opération n° 0P27O9421 le 21 juin 2021 pour un montant total de 3 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 204, pour un montant de 19 999 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301329-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
